



MAIRIE DE
GOMMECOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☐ 01.30.93.06.91

☎ 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du jeudi 11 juillet 2019

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe), Mmes Stella Hébert-Le Bronec, Karine Macerelle, Ajéra Aoun et Jacqueline Lemercier, MM. Arnaud Thomas, Gérard Solaro, Patrick Hérouin et Fabrice Guénand

Le secrétaire de séance est M. Gérard Solaro

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil et en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité. Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et propose de rajouter deux délibérations : « avenant au contrat de travaux de voirie du bourg » et « subvention à la société de chasse »

Approbation du dernier PV de Conseil Municipal

- 1) Approbation de la répartition du FPIC
- 2) Sentier du patrimoine
- 3) Avenant au marché de travaux des rues de la Grande Vignette, de la Petite Vignette, de la Poêle et des Sablons
- 4) Subvention à la société de chasse de Gommecourt
- 5) Avancement des commissions
- 6) Questions diverses

1. Approbation de la répartition du FPIC

Monsieur le Maire dit que le conseil municipal doit approuver la délibération de la Communauté de communes des Portes de l'Ile de France concernant la répartition du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le montant pour la commune de Gommecourt est de 16 500€. Il dit que la CCPIF prend cette somme à sa charge cette année mais que ce ne sera peut-être pas le cas l'année prochaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5211-36, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L. 2343-2 ;

Vu le Code des Communes, notamment les articles R.241-1 à R.241-4, et R.241-6 à R.241-33

Vu le budget principal 2019 de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France, approuvé par délibération du Conseil Communautaire, n°2019/038 en date du 2 avril 2019 ;

Vu le courrier de la Préfecture des Yvelines en date du 17 juin 2019 quant à la répartition du prélèvement du FPIC entre l'EPCI et ses communs membres pour l'année 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019/068 approuvant la répartition du FPIC pour l'année 2019 ;

M. le Maire rappelle qu'il existe trois modes de répartition, un dit de droit commun et deux dérogatoires. Il indique que selon la deuxième répartition dérogatoire il appartient à l'EPCI de définir librement la répartition du FPIC. Pour cela l'organe délibérant de l'EPCI doit soit délibérer à l'unanimité dans un délai de deux mois suivant les notifications du prélèvement, soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

M. le Maire indique que M. le Président de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France a proposé que l'intercommunalité prenne à sa charge le paiement de la totalité du FPIC en lieu et place des communes, soit un montant total pour l'année 2019 de **958 156 €**. M. Solaro précise que ce montant inclut la somme de 301 754€ au titre de FPIC auquel la communauté de communes est elle-même assujettie, ce qui rend d'autant plus louable, mais de pérennité incertaine, le fait qu'elle prenne en charge les 656 402€ du FPIC dû par les 18 communes qui la composent.

Après avoir entendu M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la répartition interne du FPIC pour 2019 proposé par le Président de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France.

Dit que la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France prend à sa charge le paiement de l'intégralité du FPIC en 2019 en lieu et place de ses communs membres.

2. Sentier du patrimoine

Mme Bocquiaux dit que les plaques sont en fabrication, qu'elles seront mises en place au début du mois d'août et que le cout est inférieur à ce qui était prévu.

3. Avenant au marché de travaux des rues Grande Vignette, Petite Vignette, de la Poêle et des Sablons

Monsieur le Maire dit que lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé, compte tenu du montant du marché des travaux de voirie des rues de la Grande Vignette, de la Petite Vignette, de la Poêle et des Sablons, qui était inférieur aux prévisions budgétaires de rajouter la réfection de la voirie du Chemin de la Chaussée.

Des devis ont été demandés à TPN, ils incluent également des modifications concernant les écoulements de la rue de la Grande Vignette à partir de la rue de la Poêle : les écoulements actuels seront remplacés par un seul écoulement ce qui permettra d'élargir la chaussée. Ils prévoient également l'aménagement du trottoir devant l'école.

Le montant des devis est de 41 868€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'avenant au marché de travaux de voirie du bourg pour un montant de 41 868€ HT.

Donne pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

4. Subvention à la société de chasse de Gommecourt

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Olivier Fouquereau, président par intérim de la société de chasse de Gommecourt, sollicitant une subvention pour le fonctionnement de l'association, il donne également lecture des comptes de l'association.

M. le Maire dit que c'est une association loi 1901 et qu'à ce titre, elle peut solliciter une subvention communale.

M. Thomas dit que la chasse permet de réguler le gibier et d'éviter les dégâts sur les terres.

Le Conseil municipal, à 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, décide d'attribuer une subvention de 200€ à la société de chasse de Gommecourt.

5. Avancement des commissions

Commission Eglise

M. le Maire dit que la commission église s'est réunie ce matin, que lors de cette commission il a été décidé de faire venir un autre architecte du patrimoine. La visite a eu lieu cet après-midi, une étude recentrée sur les vitraux uniquement va être fournie. Le cout des travaux devrait être d'environ 50 000€. Des subventions seront demandées à la DRAC et à la Fondation du Patrimoine, ou éventuellement via un contrat rural qui pourrait englober l'église, la mairie et la salle communale. Le contrat rural peut subventionner à 70% un montant de travaux de 600 000€ maximum.

Commission BMO

M. le Maire dit que le prochain bulletin municipal devrait faire 8 pages afin de présenter le budget et le CA, il comprendra également des articles sur le voyage scolaire, la fête communale et la kermesse de l'école. Il devrait être terminé fin juillet.

Commission Culture

M. Solaro présente une proposition de récital à l'église de Gommecourt. Il dit que cela pourrait être une façon de promouvoir la contribution aux vitraux de l'église. La chanteuse serait accompagnée de deux musiciens et cela coûterait 600€. Les conseillers municipaux en sont d'accord, cela se fera un samedi ou un dimanche vers la fin du mois d'octobre, l'accord du curé sera sollicité.

6. Questions diverses

M. Hérouin demande quand sera réparé la route qui mène à la Roche-Guyon.

Mme Macerelle dit que cela a été fait hier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h11

Délibération n° 1 : approbation de la répartition du FPIC

Délibération n° 2 : Avenant au marché de travaux des rues Grande Vignette, Petite Vignette, de la Poêle et des Sablons

Délibération n° 3 : subvention à la société de chasse

Arnaud Thomas

Gérard Solaro

Fabrice Guénand

Jacques Guérin

Patrick Hérouin

Christelle Rundstadler

Roselyne Bocquiaux

Stella Hébert-Le Bronec

Karine Macerelle

Ajéra Aoun

Jacqueline Lemerrier

